

La peine capitale

● (1300)

M. le vice-président: La présidence considère l'amendement recevable. Question et observations?

M. O'Neil: Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député exposer, en termes très éloquents, sa défense de la vie, une chose sacrée. Il invoque l'appui de l'Église catholique pour sa position. Il a également parlé de son désir de mettre un terme à la violence et de son rejet de la peine capitale, qu'il considère comme un acte de violence. En l'écoutant, je ne pouvais m'empêcher d'être frappé par le fait que, pendant que nous parlons, on tue des centaines d'enfants qui ne sont pas encore nés. On met fin arbitrairement et violemment à ces vies, qui sont aussi sacrées. Des enfants à naître de ce pays sont aspirés de l'utérus de femmes qui veulent mettre un terme à leur grossesse. Ces enfants sont démembrés. Le député est-il en faveur de cette destruction de la vie d'enfants à naître? Si oui, comment peut-il concilier le fait qu'il réclame l'avortement sur demande, responsable de l'exécution de 60 000 enfants non encore nés chaque année, et qu'il s'oppose au rétablissement de la peine capitale?

M. Robinson: Monsieur le Président, avant de répondre directement à la question du député, je désire lui dire que je suis très heureux qu'il se soit déclaré publiquement contre le rétablissement de la peine de mort au Canada. Je suis très heureux qu'il ait adopté cette position.

Le député m'a posé une question qui, je l'admets, est grave et importante en ce qui concerne la valeur et la sainteté de la vie dans notre société. Il semble dire qu'il y aurait une contradiction dans la position de ceux d'entre nous qui sommes pour le libre choix dans le cas de l'avortement thérapeutique et aussi contre la peine capitale. Je vois ce que le député veut dire, mais je ne pense pas qu'il y ait là de contradiction inhérente.

Comme le député, je suis d'avis qu'il faut essayer de réduire au maximum le nombre des avortements au Canada. En tant que société nous devons faire tout notre possible pour diminuer les avortements. Cela veut dire que nous devons adopter des mesures efficaces pour enseigner la sexualité à nos jeunes. Nous devons veiller à ce que des moyens anticonceptionnels soient à la disposition des jeunes et de la société en général. Par contre, en fin de journée, il faut se demander si la femme qui a porté l'enfant ne devrait pas avoir le droit d'avoir le choix absolument élémentaire...

M. O'Neil: De tuer.

M. Robinson: ... de poursuivre ou d'interrompre sa grossesse. Les femmes ont d'innombrables raisons de vouloir avorter. Parfois, la grossesse menace la santé ou la vie de la mère. Dans d'autres cas, la mère pense tout bonnement qu'elle ne peut pas garder l'enfant parce qu'elle se trouve dans une situation où il lui est impossible d'apporter à l'enfant les soins, l'attention et l'amour, voire le soutien économique nécessaires, ce qui est dramatique. En fin de compte la société doit à mon sens reconnaître que tout en ayant fait le nécessaire pour faire diminuer le nombre d'avortements au Canada, il faut laisser à la mère le soin de décider.

M. St. Germain: Monsieur le Président, je me rends bien compte de l'importance que l'on attache à ce problème et des émotions qu'il suscite. Le député a toutefois dit que des motifs d'ordre économique pouvaient justifier ce que bon nombre d'entre nous considèrent pratiquement comme un meurtre. Ai-je bien compris? Le député fonde-t-il sa décision de supprimer la vie d'un enfant dans ces circonstances sur des motifs d'ordre économique?

M. Robinson: Monsieur le Président, ce que je veux dire, c'est qu'à l'heure actuelle, certains parents seuls sont dans une situation économique et financière tellement précaire qu'ils ne peuvent tout bonnement pas nourrir leurs enfants. C'est là le drame. Nous savons qu'en Colombie-Britannique, certains enfants vont à l'école sans avoir déjeuné et sans avoir ce qu'il faut pour dîner. En effet, il y a des femmes qui, parce qu'elles vivent dans une misère désespérante, trouvent qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires pour mettre un enfant au monde, ce qui est triste, ce qui est dramatique. Pour y remédier, nous devrions faire tout notre possible en tant que société en vue d'améliorer la situation de ces mères désespérées. En réalité, les enfants devraient être désirés et il faut subvenir à leurs besoins. En obligeant les femmes à vivre dans une pauvreté désespérée et en tolérant cette situation, nous devons reconnaître que la décision est souvent prise, malheureusement, en fonction du fait que la femme ne pourra pas offrir un milieu sûr à ses enfants. C'est non seulement regrettable mais tout à fait tragique.

M. Manly: Monsieur le Président, mon collègue de Burnaby a signalé comme d'autres députés l'ont fait et le feront, que la peine capitale n'exerce absolument aucun pouvoir de dissuasion. Pourtant, le grand public a l'impression que c'est le cas. En fait, la plupart des gens qui appuient la peine capitale le font parce qu'ils pensent qu'elle va dissuader d'éventuels meurtriers. Le député peut-il traiter de cette question? Comment pouvons-nous faire preuve de plus de leadership et faire bien comprendre aux gens que ce n'est pas un facteur de dissuasion? Le gouvernement pourrait-il prendre d'autres mesures à cet égard?

● (1310)

J'ai remarqué que le député a lu des passages du discours du ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) et je lui en sais gré. Cependant, le gouvernement pourrait peut-être faire plus à ce sujet, et notamment le premier ministre (M. Mulroney) qui est lui-même un adversaire de la peine capitale. Y a-t-il quelque chose qu'il pourrait et devrait faire pour prouver aux Canadiens que la peine capitale ne décourage pas vraiment le meurtre?

M. Robinson: Monsieur le Président, je remercie le député de Cowichan—Malahat—Les Îles (M. Manly) de sa question, car elle porte sur un autre aspect très important, à savoir que la grande majorité des Canadiens appuient véritablement la peine capitale et sont convaincus qu'elle est un facteur de dissuasion, et qu'elle permet de sauver des vies.